

# **Conditions générales de vente**

Les présentes conditions de vente sont conclues d'une part par l'association régie par la loi 1901 « INSAART -Institut de Soin et d'Accompagnement pour les ARTistes et Techniciens », dont l'établissement dédié à la formation est situé 20 rue des Reculettes 75013 PARIS, dont le numéro de Siret est : 889 969 192 00059 ci-après dénommée "**Le vendeur**" et gérant le site [www.insaart.org](http://www.insaart.org) d'une part,

Et d'autre part, par toute personne physique ou morale souhaitant procéder à l'achat d'une prestation de formation dénommée ci-après "**l'acheteur**".

## **Article 1. Objet**

Les présentes conditions de vente visent à définir les relations contractuelles entre **Le vendeur** et **l'acheteur** et les conditions applicables à tout achat de toute prestation de formation.

L'achat d'une prestation de formation et notamment la signature de la convention de formation implique une acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes conditions de vente dont l'acheteur reconnaît avoir pris connaissance préalablement à sa commande.

L'acheteur déclare avoir la pleine capacité juridique, lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales de ventes.

L'association INSAART conserve la possibilité de modifier à tout moment ces conditions de ventes, afin de respecter toute nouvelle réglementation ou dans le but d'améliorer ses prestations de formation. De ce fait, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par l'acheteur.

## **Article 2. Prestations de formation**

Les prestations de formation proposées sont celles qui figurent sur le site [www.insaart.org](http://www.insaart.org) de l'association INSAART. L'association INSAART se réserve le droit de modifier à tout moment son catalogue de formations.

Chaque formation est présentée sur le site internet sous forme d'un descriptif reprenant ses principales caractéristiques (Objectif général, public visé, objectifs opérationnels et compétences visées, pré-requis, modalités et dispositif d'accueil, moyens pédagogiques, les intervenants, les modalités d'évaluation, contact et tarif, le programme de formation...).

## **Article 3. Tarifs**

Les prix figurant sur les fiches formation sont des prix en Euros (€) toutes taxes comprises (TTC) l'association n'étant pour le moment pas assujettie à la TVA.

L'association INSAART se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant au catalogue le jour de la commande sera le seul applicable à l'acheteur.

#### **Article 4. Commande de prestation de formation et modalités de paiement**

Avant toute commande, l'acheteur doit faire une demande d'entretien préalable via l'adresse mail : veronique@insaart.org.

A l'issue de cet entretien préalable, le vendeur envoie à l'acheteur le document d'analyse de la demande accompagné d'un devis.

Une fois le devis validé par le client (renvoyé au vendeur revêtu de la mention « Bon pour accord » et signature du client), le vendeur la convention de formation accompagnée du programme de formation en annexe, du CV de l'intervenant et du règlement intérieur.

L'association INSAART propose à l'acheteur de régler ses prestations avec 2 options de paiement au choix :

**- Paiement par l'OPCO/CPF/Région/France Travail etc. avec subrogation :** l'acheteur sélectionne la prestation de formation qu'il souhaite suivre. Il fait une demande de prise en charge auprès de son OPCO avec demande de subrogation. Une fois que l'OPCO a validé la prise en charge, le vendeur envoie la convention signée à l'OPCO, puis fixe une date de formation avec l'acheteur et lui envoie le programme de formation + CV de l'intervenant + le règlement intérieur.

**- Paiement personnel ou par l'OPCO/CPF/Région/France Travail etc sans subrogation :** l'acheteur sélectionne la prestation de formation qu'il souhaite suivre. Il fait ou pas une demande de prise en charge auprès de son OPCO sans demande de subrogation. Une fois le devis validé par l'acheteur, le vendeur fixe une date de formation avec l'acheteur puis lui envoie la convention signée, le programme de formation + CV de l'intervenant + le règlement intérieur. Dans ce cas, un acompte de 30% est demandé à l'acheteur dès la signature de la convention, le solde à l'issue de la formation.

Dans les deux cas précités, aucun paiement en espèces ou par chèque n'est accepté, seuls les paiements par virement seront possibles. L'acheteur doit contacter sa banque afin d'effectuer le virement correspondant au montant de sa commande vers le compte bancaire de l'association INSAART, dont les coordonnées sont communiquées à l'acheteur.

La confirmation d'une commande entraîne acceptation des présentes conditions de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat. L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction.

#### **Article 5. Rétractation - Dédit**

En vertu de l'article L121-20 du Code de la consommation, l'acheteur dispose d'un délai de quatorze jours ouvrables à compter de la signature de la convention de formation pour exercer son droit de rétractation et ainsi faire au vendeur une demande de remboursement de l'acompte versé sans pénalité (dans le cas d'un paiement personnel ou d'une prise en charge OPCO, CPF, région, France travail sans subrogation).

Dans le cas d'un financement OPCO, CPF, région, France Travail avec subrogation, la formation est tout bonnement annulée et l'organisme financeur averti.

Une fois le délai de rétractation révolu et en cas de renoncement par l'acheteur dans un délai inférieur à 2 semaines (14 jours ouvrables) avant le début de la formation ou au cours de la formation, l'acompte de 30% reste dû au vendeur, et le reste à payer sera calculé prorata temporis quelque que soit le mode de financement.

Cette même règle s'applique si l'acheteur se retrouvait empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue.

## **Article 6. Responsabilité**

L'association INSAART dans le processus de vente de prestations de formation, n'est tenue que par une obligation de moyens. Sa responsabilité ne pourra être engagée si l'acheteur ne validait pas les acquis ou s'il n'obtenait pas la certification attendue.

Il est à noter que le vendeur fait remplir à l'issue de chaque formation un questionnaire de satisfaction aux acheteurs dans un but d'amélioration continue des prestations vendues.

## **Article 7. Données à caractère personnel**

L'association INSAART s'engage à préserver la confidentialité des informations fournies par l'acheteur, qu'il serait amené à transmettre pour l'utilisation de certains services. Toute information le concernant est soumise aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. A ce titre, l'acheteur dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations le concernant. Il peut en faire la demande à tout moment par courrier à l'adresse suivante : 20 rue des Reculettes 75013 PARIS

## **Article 8. Règlement des litiges**

Les présentes conditions de vente à distance sont soumises à la loi française. Pour tous litiges ou contentieux, le Tribunal compétent sera celui de Paris.